

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2012

L'an deux mil douze, le mardi 20 mars à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 13/03/2012.

L'ordre du jour est le suivant :

- Appel
- Désignation d'un secrétaire de séance

I – DELIBERATIONS

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/02/2012
- 2- Etat des restes à recouvrer- créance irrécouvrable
- 3- Acceptation de remboursement de sinistre
- 4- Approbation du Compte administratif de la commune 2011
- 5- Approbation du Compte administratif assainissement 2011
- 6- Approbation du Compte administratif eau 2011
- 7- Approbation du Compte de gestion communal 2011
- 8- Approbation du Compte de gestion assainissement 2011
- 9- Approbation du Compte de gestion eau 2011
- 10- Affectation du résultat 2011 de la commune
- 11- Affectation du résultat 2011 du service assainissement
- 12- Affectation du résultat 2011 du service eau
- 13- Examen des subventions aux associations
- 14- Vote des taux communaux
- 15- Adoption du Budget primitif communal 2012
- 16- Adoption du Budget primitif assainissement 2012
- 17- Adoption du Budget primitif eau 2012

II – QUESTIONS DIVERSES

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaient présents

M. Jean-Pierre DAMIEN, M. Michel DECHAUX, Mme Mireille MOENS, M. Gérard CHARPENTIER, Mme Martine DOMERGUE, Madame Françoise CORTES, Mme Françoise DACQUIN, M. Jean-Pierre CHODOROWSKI, Mme Annick LEFEVRE, M. Christian LEROY

Etaient absents représentés

Etaient absents excusés

M. Christian AUDOUIN, M. Mathieu CALMELS

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal d'être présents.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Annick LEFEVRE est désignée secrétaire de séance.

2012-10 Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 07/02/2012

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le procès verbal et compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 07/02/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès Verbal et compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 07/02/2012.

2012-11 Etat des restes à recouvrer – créance irrécouvrable

Monsieur le Maire rappelle que la Société Euro Rénovation a été clôturée pour insuffisance d'actif et que cette dernière n'a pas réglée les titres de loyers du Kiosque qu'elle devait à la commune.

A la demande de la Trésorière, la dette de cette société doit être présentée en non valeur.

Afin d'apurer ces titres devenus irrécouvrables, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de porter cette dette de la société Euro Rénovation pour un montant de 1360€ au compte 654 pertes sur créances irrécouvrables et de prévoir les crédits en conséquence sur ce compte pour le budget primitif communal 2012.

2012-12 Acceptation de remboursement de sinistre

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement par notre assureur SMACL du sinistre sur les murs qui a eu lieu au logement, propriété de la commune, situé 5 impasse des écoles pour un montant de 920.54€.

Ce montant pourra être enregistré au compte 7478 en comptabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le remboursement ci-dessus et de l'affecter au compte 7478 du budget primitif communal 2012.

2012-13 Approbation du Compte administratif de la commune 2011

Madame Françoise CORTES doyenne de l'assemblée, (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) fait lecture du Compte administratif communal 2011 qui est crédité d'un excédent de clôture de 188 859.05€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	858 759.22€
	Recettes	722 292.68€
	Solde	-136 466.54€
*Fonctionnement	Dépenses	722 588.97€
	Recettes	1 047 914.56€
	Solde	+ 325 325.59€
*Solde	Dépenses	1 581 348.19€
	Recettes	1 770 207.24€
	Solde positif	+188 859.05€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le compte administratif communal 2011 faisant ressortir un excédent global de 188 859.05€.

2012-14 Approbation du Compte administratif assainissement 2011

Madame Françoise CORTES doyenne de l'assemblée, (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) fait lecture du compte administratif assainissement 2011 qui est crédité d'un excédent de clôture de 232 323.90€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	17 211.56€
	Recettes	146 343.42€
	Solde	+129 131.86€
*Fonctionnement	Dépenses	15 342.58€
	Recettes	118 534.62€
	Solde	+103 192.04€
*Solde	Dépenses	32 554.14€
	Recettes	264 878.04€
	Solde positif	+ 232 323.90€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif assainissement 2011 faisant ressortir un excédent global de 232 323.90€.

2012-15 Approbation du Compte administratif eau 2011

Madame Françoise CORTES doyenne de l'assemblée, (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) fait lecture du compte administratif eau 2011 qui est crédité d'un excédent de clôture de 130 439.08€ et qui se répartit comme suit :

*Investissement	Dépenses	10 277.00€
	Recettes	68 679.99€
	Solde	+58 402.99€
*Fonctionnement	Dépenses	6 680.00€
	Recettes	78 716.09€
	Solde	+72 036.09€
*Solde	Dépenses	16 957.00€
	Recettes	147 396.08€
	Solde positif	+ 130 439.08€

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif eau 2011 faisant ressortir un excédent global de **130 439.08€**.

2012-16 Approbation du Compte de gestion communal 2011

Le Compte administratif de l'exercice 2011 de la commune laisse apparaître un excédent global de clôture de 188 859.05€ réparti comme suit :

*Investissement	-136 466.54€
*Fonctionnement	+325 325.59€
*Solde	+188 859.05€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2011 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière,
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2011 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2012-17 Approbation du compte de gestion assainissement 2011

Le Compte administratif de l'exercice 2011 du service assainissement laisse apparaître un excédent global de clôture de 232 323.90€ réparti comme suit :

*Investissement	129 131.86€
*Fonctionnement	103 192.04€
*Solde	+ 232 323.90€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2011 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2011 pour le budget assainissement, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2012-18 Approbation du compte de gestion eau 2011

Le Compte administratif de l'exercice 2011 du service eau laisse apparaître un excédent global de clôture de 130 439.08€ réparti comme suit :

*Investissement	58 402.99€
*Fonctionnement	72 036.09€
*Solde	+130 439.08€

Madame la Trésorière propose un compte de gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2011 pour le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte de gestion présenté par la Trésorière
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion
- d'admettre que les opérations, effectuées par la comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2011 pour le budget eau, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2012-19 Affectation du résultat 2011 de la commune

Le compte administratif communal 2011 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 325 325.59€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 136 466.54€

Considérant l'obligation de couvrir le déficit d'investissement au 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget communal 2012 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 pour 136466.54€ arrondi à 136 467€
- Affectation au déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement pour 136 466.54€ arrondi à 136 467€
- Affectation à l'excédent reporté (en recettes de fonctionnement au compte 002) pour 188859.05€ arrondi à 188 859€.

2012-20 Affectation du résultat 2011 du service assainissement

Le compte administratif service assainissement 2011 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 103 192.04€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 129 131.86€.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget assainissement 2012 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté en investissement (en recettes d'investissement reporté au compte 001) pour 129 131.86€ arrondi à 129 131€
- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 50 000€ (afin de financer les futures dépenses pour l'étude diagnostique et le raccordement sur la commune voisine)
- Affectation à l'excédent antérieur reporté en fonctionnement (en recettes de fonctionnement reporté au compte 002) pour 53 192€.

2012-21 Affectation du résultat 2011 du service eau

Le compte administratif service eau 2011 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 72 036.09€.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 58 402.99€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter au budget eau 2012 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté pour 52 036.09 € arrondi à 52 036€ (en recettes de fonctionnement reporté au compte 002)
- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement pour 20 000€ afin de financer les futures dépenses pour le changement des branchements plomb
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté au compte 001 pour 58 402.99€ arrondi à 58 402€.

2012-22 Examen des subventions aux associations pour l'année 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les mêmes subventions pour l'année 2012 aux différentes associations selon le tableau joint. De plus, une association l'USPB demande une subvention exceptionnelle pour une sortie. Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 200€ pour cette association et un total de subvention exceptionnelle de 2000€ pour d'autres associations comme l'indique le tableau joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2012 selon le tableau ci-joint.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Détail des subventions et participations - Prévisions BP 2012- Annexe de la délibération du Conseil Municipal du 20-03-2012

Articles Compta	Dépenses	Propositions BP 2011	VOTES 2011	Propositions BP 2012	VOTES du Conseil Municipal du 20/03/2012 pour le BP 2012
6574	Subventions	16 000.00 €	16 000.00 €	10 556.00 €	12 556.00 €

	Amicale du Personnel	2 100.00 €	2 100.00 €	2 100.00 €	2 100.00 €
	Anciens combattants	504.00 €	504.00 €	504.00 €	504.00 €
	Anciens combattants - organisation congrès	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	APE (Association des Parents d'Elèves)	172.00 €	172.00 €	172.00 €	172.00 €
	Association Détente et loisirs	321.00 €	321.00 €	321.00 €	321.00 €
	Association Intuition Directe (Danse Hip Hop)	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
	Compagnie d'Arc	357.00 €	357.00 €	357.00 €	357.00 €
	Magic Danse	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
	Plurielles collections	176.00 €	176.00 €	176.00 €	176.00 €
	Pyrabrion	176.00 €	176.00 €	176.00 €	176.00 €
	Sauvegarde et nature	212.00 €	212.00 €	212.00 €	212.00 €
	Société de chasse	162.00 €	162.00 €	162.00 €	162.00 €
	Tennis club	162.00 €	162.00 €	162.00 €	162.00 €
	U.S.P.B. (football)	2 190.00 €	2 190.00 €	2 190.00 €	2 190.00 €
	Plessis Patchwork	152.00 €	152.00 €	152.00 €	152.00 €
	Subvention coopérative élémentaire Participation aux voyages et spectacles - 16.70€/élève en 2010	1 302.60 €	1 302.60 €	1 302.60 €	1 302.60 €
	Subvention coopérative maternelle (16.70€/enfant)	918.50 €	918.50 €	918.50 €	918.50 €
	Subvention exceptionnelle maternelle (classe de cirque en 2010)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Subvention exceptionnelle primaire (classe découverte)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
674	Subvention exceptionnelle	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
	M.O.A.T.	450.00 €	450.00 €	450.00 €	450.00 €
	Provisions	3 944.90 €	3 944.90 €	500.90 €	500.90 €
6574 et 674	Sous-Total	15 600.00 €	15 600.00 €	12 156.00 €	12 156.00 €

Subventions pour les associations extérieures

	Donneurs de sang	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Amicale des pompiers de Thourotte	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
	Mucoviscidose	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
	Opération "Madagascar"	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solidarité Continental	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Stage humanitaire au Bénin (infirmières)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Sous-Total	400.00 €	400.00 €	400.00 €	400.00 €
6574 et 674	TOTAL GENERAL	16 000.00 €	16 000.00 €	12 556.00 €	12 556.00 €

2012-23 Vote des taux communaux

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 étaient fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

Compte tenu de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 de la Direction Départementale des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux de 2011 en 2012 comme suit :

Taxe d'habitation :	16.31%
Taxe foncière sur le bâti :	19.64%
Taxe foncière sur le non bâti :	49.94%
Cotisation foncière des entreprises :	21.60%

2012-24 Adoption du Budget primitif communal 2012

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, le budget primitif communal 2012 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 1 008 219.00€
*Pour la section d'investissement : 498 463.00€

2012-25 Adoption du Budget primitif assainissement 2012

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, le budget primitif assainissement 2012 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 80 376.00€
*Pour la section d'investissement : 380 567.00€

2012-26 Adoption du Budget primitif eau 2012

Vu l'avis favorable de la commission finances, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et pour la section d'investissement par chapitre et par opération individualisée, le budget primitif eau 2012 équilibré par section en dépenses et en recettes comme suit :

*Pour la section de fonctionnement : 82 313.00€
*Pour la section d'investissement : 149 015.00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 27 MARS 2012

Le Maire,



Jean-Pierre DAMIEN